



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du jeudi 10 décembre 2020, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Steve Simon-Vermot, Président.

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de son adjointe, ainsi que de 22 Conseillers généraux.

| <u>Absents excusés</u> | <u>Absent non excusé</u> | <u>Poste vacant</u> |
|---|--------------------------|---------------------|
| Nathalie Finger Xavier Finger Fabienne Rohrbach Coralie Seiler | Jérémie Simon-Vermot | 0 |

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2020,
2. Demande d'un crédit de fr. 150'000.- permettant de soutenir les importants investissements à entreprendre par l'Union Sportive des Ponts-de-Martel sur ses installations,
3. Demande d'un crédit urgent de fr. 280'000.- permettant le remplacement de la conduite d'eau usée durant les travaux de réfection de la partie haute de la Grande rue,
4. Demande d'un crédit de fr. 40'000.- permettant de soutenir l'implantation de médecins aux Ponts-de-Martel,
5. Budget de l'exercice 2021,
6. Courrier(s).

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2020

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

2. Demande d'un crédit de fr. 150'000.- permettant de soutenir les importants investissements à entreprendre par l'Union Sportive des Ponts-de-Martel sur ses installations

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** ouvre la discussion générale.

Madame Silvia Robert indique que le Parti Démocratique Indépendant a pris connaissance de cette demande de crédit en faveur de l'Union sportive et trouve qu'elle nécessite son soutien, malgré une période qui s'annonce délicate au niveau des dépenses communales.

Ces infrastructures sont une richesse pour notre village et notamment pour nos jeunes citoyens. C'est grâce au dévouement des bénévoles, qui depuis de nombreuses années veillent au bon fonctionnement et à l'entretien de ces lieux, que ces offres restent possibles.

Toutefois vieillissantes, ces installations nécessitent naturellement des réparations et des mises aux normes. Le Parti Démocratique Indépendant souhaite, avec la participation de la commune, d'une part continuer d'assurer la sécurité de chacun et ainsi d'éviter un incident majeur; mais aussi d'offrir des installations modernes répondant aux exigences actuelles et d'autre part, encourager les membres de l'Union sportive dans la durée.

C'est pourquoi le Parti Démocratique Indépendant accepte cet arrêté.

Madame Clotilde Richard annonce que le Parti Socialiste et Libre va soutenir cette demande car la patinoire est importante pour garder un village attractif et pour les habitants actuels. De plus, cet engagement est une somme fixe et non pas un engagement sur la durée.

Monsieur Alexis Maire relève que le Parti Libéral-Radical va soutenir cette donation à l'USP au vue de la plus-value que cela apporte à la vie courante du village.

L'USP doit tout de même prendre en compte que dans la situation actuelle, il s'agit d'un effort important de la commune qui vient s'ajouter encore à la renégociation de la convention de copropriété dans laquelle la commune a déjà fait beaucoup de concessions en faveur de l'USP.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

3. Demande d'un crédit urgent de fr. 240'000.- permettant le remplacement de la conduite d'eau usée durant les travaux de réfection de la partie haute de la Grande rue

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** ouvre la discussion générale.

Monsieur Bastien Gaberell indique que le Parti Libéral-Radical va accepter cette demande de crédit qui a été validée en amont par la Commission financière pour permettre la bonne conduite des travaux. Il est judicieux d'avoir procédé à ces travaux afin d'éviter toute mauvaise surprise une fois le nouveau tapis posé. De plus, il permet de rénover notre vétuste réseau d'eau.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

4. Demande d'un crédit de fr. 40'000.- permettant de soutenir l'implantation de médecins aux Ponts-de-Martel

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** ouvre la discussion générale.

Monsieur Vincent Robert souhaite déposer un amendement pour cet arrêté. En effet, le projet d'arrêté qui est soumis ce soir au Conseil général suscite quelques interrogations au sein du Parti Démocratique Indépendant, même si le rapport du Conseil communal est clair et sans détour. Oui, il est difficile de maintenir une offre médicale hors des centres urbains et les médecins généralistes sont une denrée devenue rare. De plus, si des communes ou des villes, pour se rendre attractives, se mettent à soutenir financièrement l'implantation de médecins, alors plus personne ne pourra y échapper. Dans le cas présent, notre vallée n'y fait pas exception.

Le Parti Démocratique Indépendant trouve regrettable de devoir payer pour une profession libérale, ceci par l'impôt du citoyen, mais mettons de côté ces considérations et faisons une pesée d'intérêts sur ce qu'apporte un cabinet médical dans notre vallée. Le fait de perdre les médecins de la commune mettrait en péril d'autres entreprises et notre village y perdrait aussi de son attractivité. L'accès aux soins est un enjeu majeur des années à venir et nous ne devrions pas renoncer à ce service.

Le Parti Démocratique Indépendant désire apporter un amendement à l'arrêté proposé afin de préciser les conditions dans lesquelles cette aide serait versée si les Conseillers généraux présents ce soir y consentent.

Le Parti Démocratique Indépendant est conscient que le montant promis par la commune n'est pas insignifiant, mais se réjouit que les deux autres communes de la vallée prévoient aussi d'y contribuer généreusement. Accepter le versement de cette aide c'est manifester notre volonté de maintenir le service médical au village.

L'amendement proposé par le Parti Démocratique Indépendant concerne tout d'abord l'article premier de l'arrêté qui serait complété de « en participant à l'acquisition d'une installation de radiographie » afin qu'il soit bien mentionné que cette aide est bien destinée à une installation de radiographie. L'article 2 serait quant à lui complété de « et que cet équipement de radiographie reste implanté au cabinet de groupe ».

Monsieur Joé Nicolet annonce que cette demande n'a pas fait l'unanimité au sein de Parti Libéral-Radical; les différents avis et points de vue ont été nombreux. Pour commencer, certains trouvent anormal de donner des fonds publics à une société à but lucratif et privée. Ils ne voient pas non plus pourquoi on soutiendrait plus des médecins qu'un épicier, qu'un mécanicien ou n'importe quel autre indépendant. De plus, au vue des revenus moyens des médecins généralistes en Suisse, ce ne sont pas ces derniers qui nécessitent le plus de soutiens financiers pour se mettre à leur compte.

Concrètement, ce crédit répond plus à une variante de la loi de l'offre et de la demande qu'à un besoin réel et indispensable. En effet, le bassin de population ainsi que les deux EMS de la vallée peuvent sûrement à eux seuls assurer le succès de ce cabinet médical.

Malgré ces avis divergents, une majorité des membres du PLR ont préféré se focaliser sur les points positifs suivants pour prendre leur décision :

Premièrement, il ne fait aucun doute que d'avoir un cabinet de médecins au village donne une plus-value, d'autant plus s'ils ont une installation de radiologie à disposition. D'autre part, la synergie entre la pharmacie, le cabinet de physiothérapie et le cabinet médical serait vraiment unique pour un village tel que le nôtre. Cela renforcerait encore plus l'indépendance du village à laquelle beaucoup sont attachés.

Il ne faut pas non plus aussi oublier que ce crédit est destiné à l'achat d'une installation de radiographie, ce n'est pas un don pour que les deux médecins puissent faire leur shopping en ligne; cela change toute la perspective. Un autre avantage à ne pas négliger est le fait que deux autres communes apportent leur soutien pour ce cabinet qui serait implanté dans notre village.

En définitif, la majorité des membres du PLR soutient cette demande de crédit.

Le PLR soutiendra également l'amendement du PDI pour les raisons déjà évoquées par ce dernier.

Madame Dominique Maire indique que le Parti Socialiste et Libre est enthousiaste à l'idée qu'un cabinet de groupe s'installe dans notre vallée et plus précisément dans notre village, à proximité de la pharmacie et du cabinet de physiothérapie. Il est extrêmement important de pouvoir bénéficier d'une telle présence au village. Un grand merci à notre médecin en place, Stéphane Reymond, qui a œuvré sans compter afin que ce projet voit le jour. Ainsi, il pourra prendre une retraite bien méritée.

Le Parti Socialiste et Libre sera donc favorable à cette demande de crédit.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** soumet tout d'abord l'amendement au vote.

Cet amendement est accepté par 14 voix pour, aucune voix contre et 7 abstentions.

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot soumet ensuite l'arrêté amendé au vote.

Cet arrêté amendé est accepté par 15 voix pour, 6 voix contre et aucune abstention.

5. Budget de l'exercice 2021

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** passe la parole à Madame Corinne Maire pour le parcours des différents documents.

Suite à cette lecture, **Monsieur Jean-Paul Cruchaud** indique que lors de sa dernière séance, la Commission financière a eu l'occasion de passer en revue les différents postes contenus dans le projet de budget 2021. Lors de cette réunion, il n'est pas apparu de points qui ont heurté la sensibilité des membres de cette commission, mise à part tout de même l'augmentation extrêmement importante du taux d'endettement de la commune qui a quasiment doublé lors de cette législature. Les questions posées au personnel communal présent ont comme d'habitude trouvé de claires et rapides réponses. Au nom du Parti Libéral-Radical, Monsieur Jean-Paul Cruchaud profite de les remercier pour leur excellent travail qui a le mérite de s'inscrire dans la durée.

Néanmoins, notre optimisme a malheureusement rapidement été douché par notre responsable des finances qui nous a annoncé l'imminence des travaux relatifs à la route cantonale Les Ponts-de-Martel / La Sagne qui sont annoncés, pour le premier secteur, en 2021 déjà.

On peut également imaginer, au vue de l'avancée de la crise sanitaire due au COVID-19, que la crise économique, actuelle et future, va rendre les chiffres fournis par les services financiers de l'Etat malheureusement moins optimistes que ceux qui ont servi à l'élaboration de ce budget.

Il faut aussi dire qu'à leur décharge, il n'a jamais été aussi compliqué de prédire les conditions à venir. Il paraît donc important aux membres du Parti Libéral-Radical de souligner que pour l'année à venir et malheureusement pour, au minimum, la suivante encore, les investissements communaux devront être abordés avec la plus grande prudence. Nous avons pu gérer le nécessaire jusqu'à maintenant, il sera probablement temps de se concentrer sur l'indispensable dans un proche avenir, au risque de faire exploser le taux d'endettement et la dette communale.

Enfin et pour conclure, Monsieur Jean-Paul Cruchaud souhaite, à titre personnel, remercier les collègues de tout parti confondu qui l'ont accompagné durant ces années de Conseil général et au sein des différentes commissions auxquelles il a participé. Il en gardera un excellent souvenir et espère que eux aussi. Monsieur Jean-Paul Cruchaud souhaite également le meilleur aux nouvelles autorités communales élues pour mener à bien les différents projets à venir.

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot donne ensuite la parole à Madame Aline Botteron, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de ladite commission.

Monsieur Didier Barth annonce que le Conseil communal a obtenu une entrevue avec le Conseil d'Etat lundi prochain pour traiter de la question de la réfection de la route cantonale Les Ponts-de-Martel / La Sagne, afin d'essayer de trouver des solutions.

Monsieur Jean-Marc Robert relève que le Parti Démocratique Indépendant a longuement étudié ce budget et il en ressort que d'établir un budget après une année si mouvementée, si tortueuse, si incertaine, soit une année pas du tout comme les autres, cela tient plus de l'équilibrisme que des exactitudes.

C'est pourquoi le PDI va accepter ce budget comme présenté et remercie ses auteurs.

Monsieur Guillaume Maire indique que bien qu'avec un excédent de charges, le Parti Socialiste et Libre est satisfait du budget présenté. Il salue le fait d'être prudent lors de son élaboration afin de rencontrer le moins de fâcheuses surprises possibles qui, malheureusement, sont tout de même inévitables, comme on l'a déjà entendu.

Les investissements à avenir sont intéressants et ambitieux, mais très coûteux; il s'agira, comme à l'accoutumée, de prévoir judicieusement leur nécessité, avec nos moyens, comme ce qui a été fait jusqu'à maintenant.

Nous trouvons que notre commune continue d'investir intelligemment, saisissant les opportunités qui s'offrent à elle et le travail est de qualité. Comme mentionné en conclusion du rapport, le Parti Socialiste et Libre partage la satisfaction du Conseil communal de transmettre aux nouvelles autorités communales un outil fiable.

La commune des Ponts-de-Martel n'est pas dans une situation financière, pour l'instant, de certaines communes avoisinantes et le Parti Socialiste et Libre espère que notre commune gardera le bon cap et remercie le bon travail qui a été fait par le Conseil communal, l'administrateur et la comptable. Ce groupe acceptera donc ce budget.

Au nom du Conseil communal, **Monsieur Pascal Humbert-Droz** souhaite éclaircir certaines choses qui se sont dites par certains villageois au sujet des différents soutiens, tant au niveau touristique que pour les infrastructures sportives.

Le Conseil communal ne souhaite pas opposer ces différentes organisations. Les bruits courent que la commune soutient plus le projet de la Maison de la Tourbière que l'Union sportive par exemple. Que le projet de la Maison de la Tourbière est pharaonique en comparaison de la rénovation de l'Hôtel de Ville de la Brévine qui n'a coûté à sa commune qu'environ 2 millions de francs.

Ici, aux Ponts-de-Martel, la commune, par décision de son Conseil général, versera fr. 500'000.- en cas de réalisation. Pour 7 millions que coûte ce projet, seuls fr. 500'000.- seront à charge de la commune. Les 6,5 millions restants proviennent de sources externes. Une réalisation de cette envelopure apportera une belle renommée à notre village et des retombées économiques locales conséquentes.

Il n'y a donc pas de préférence pour les uns ou pour les autres, il y a une réelle envie d'égalité de traitement. La difficulté est toujours la même : ce sont les finances communales à disposition qui nous dictent ce qui est supportable ou pas.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

6. Courrier(s)

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot lit tout d'abord un courrier reçu de Monsieur Xavier Finger annonçant sa démission du Conseil général et de la Commission Trafic et Sécurité. Il lit ensuite la lettre reçue de Monsieur Fabrizio Tigani de Couvet avec lequel il a eu récemment un contact téléphonique relatif à un petit magazine sur les témoins de Jéhovah. Chaque Conseiller général est libre de contacter M. Tigani s'il le souhaite.

Monsieur José Chopard tient à remercier le Conseil communal, l'administrateur, la comptable, les employés communaux ainsi que toutes les personnes ayant œuvré pour le bien de notre commune. Il souhaite bon vent à celles et ceux qui ne seront pas présents dans cette salle jeudi prochain, soit parce qu'elles ou ils mettent fin à leur engagement politique dans la commune ou parce qu'elles ou ils prennent une petite pause bien méritée avant de peut-être replonger.

Il souhaite à celles et ceux qui seront présents dans cette salle jeudi prochain de vivre une législature intéressante, animée mais pas trop, mais surtout que cette législature se déroule dans un très grand respect, même si certains points de vue peuvent parfois être très différents.

Monsieur José Chopard tient à présent surtout à remercier Monsieur Didier Barth qui quitte ses fonctions de Conseiller communal, mais qui sera tout de même présent dans la salle jeudi prochain. Didier est devenu Conseiller général en 2003 en remplacement de Monsieur Michel Nicolet qui quittait la commune. Il a siégé 9 ans, soit jusqu'en 2012, à la Commission Trafic et Sécurité. Cette commission a initié l'aménagement de la Zone 30 au centre du village, le Conseil communal de l'époque n'y était dans son ensemble pas totalement acquis.

Après la Zone 30, la commission s'est attaquée au trottoir de la Grande rue avec différents projets de tracé en fonction des oppositions des riverains. Didier a mis beaucoup d'énergie dans ce dossier qui lui tenait particulièrement à cœur.

Il a été Conseiller communal de 2012 à 2020 et il a pu bénéficier de 8 mois supplémentaires, ce n'est pas une peine de 8 mois pour une quelconque infraction !

Durant sa première législature en tant que Conseiller communal, il était en charge des bâtiments et il devait parfois s'occuper de déboucher des toilettes ou des éviers. Il avait d'autres tâches également... En effet, le boulot de gérance n'est pas toujours de tout repos.

En tant que responsable du dicastère de police et sécurité de 2012 à 2020, il a préparé la fusion des services d'intervention au niveau des Montagnes neuchâteloises et, une fois la fusion réalisée, il a pris la présidence de ce groupement au niveau des pompiers volontaires. Il a participé également à la mise en place de la transition avec le Service du domaine public pour la présence policière au village, ce que les employés communaux ne pouvaient plus assumer.

De 2016 à 2020, il a dû gérer la mise en place de la nouvelle loi sur finances publiques, c'est-à-dire la mise en place du MCH2 (modèle comptable harmonisé) pour la gestion financière des communes.

Il ne faut pas oublier que Didier a été le premier président de gauche de notre commune, ce qui n'était pas gagné d'avance. Contrairement à ce que pouvaient craindre certaines personnes, la commune ne s'est pas effondrée et a tenu bon pendant cette période, ce qui est certainement dû au soutien des quatre collègues !

Pour terminer, Monsieur José Chopard relève que Didier a fait l'unanimité. Il s'agit d'une personne qui a ses avis, qui peut être assez catégorique, mais qui écoute les autres et qui est prêt à adopter le point de vue de l'autre. Ces qualités sont nécessaires pour être un bon Conseiller communal et Didier a été un excellent Conseiller communal.

Monsieur José Chopard le remercie pour tout et lui souhaite bon vent dans sa nouvelle, quoique, activité de Conseiller général.

Monsieur Pascal Humbert-Droz annonce que le Conseil communal souhaitait aborder la question du nombre de commissaires dans les différentes commissions lors de la prochaine législature. Jusqu'ici, la Commission des naturalisations et des agrégations était composée de 5 membres. La Commission financière et la Commission Trafic et sécurité étaient composées de 7 membres.

Selon les renseignements récoltés par l'administrateur communal, la commune est libre de fixer le nombre de sièges dans ces commissions-là, qui doit cependant être en adéquation avec le nombre de Conseillers généraux.

Pour la prochaine législature, le Conseil communal pense imaginable d'élire 3 membres à la Commission des naturalisations et des agrégations, 5 membres à la Commission financière et 5 membres à la Commission Trafic et Sécurité.

Lors de la prochaine séance constitutive, il suffira de laisser des places vacantes qui disparaîtront une fois le Règlement général de commune modifié.

Le Conseil communal demande aux Conseillers généraux d'y réfléchir d'ici le 17 décembre prochain.

Monsieur le Président Steve Simon-Vermot remercie chacun pour son attention de ce soir. Au cours de ces 4 années de législature un peu bizarres, certains débats nous auront unis et d'autres un peu désunis, mais les Conseillers généraux ont toujours été assez collégiaux. Il espère que les 4 ans à venir verront le même entrain et la même envie. Il souhaite une bonne continuation à tous les Conseillers sortants et bonne chance pour tous les prochains nouveaux membres.

Etant donné qu'il n'y a pas de restaurant d'office ce soir et que pleins de ses collègues ne reviendront pas dans cette salle, **Monsieur Vincent Robert** propose d'applaudir les Conseillers sortants afin de les remercier du travail qui a été fait.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Steve Simon-Vermot** clôt la séance à 20h50.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire,

Didier Barth

Floriane Perret